

Strasbourg, 7 juin 2005

CPGE (2005) 10

Site web de la Conférence:
<http://www.coe.int/prosecutors/>

CONFERENCE DES PROCUREURS GENERAUX D'EUROPE
6^E SESSION

organisée par le Conseil de l'Europe
en coopération avec le Procureur Général de la Hongrie

Budapest, 29 – 31 mai 2005

Parlement
Hotel Margitsziget Termál

RECOMMANDATION REC (2000) 19
DÉVELOPPEMENTS RÉCENTS
EN SUEDE

Par le Bureau du Procureur général de Suède

Avant le 1er janvier 2005, la Suède était divisée en six circonscriptions du ministère public, outre le Bureau du Procureur général, qui en était l'autorité administrative centrale. Dans chaque circonscription, il y avait un service régional du ministère public, sous l'autorité d'un directeur. Une quarantaine de Bureaux locaux du ministère public, responsables des activités de poursuites opérationnelles, étaient rattachés aux Comités régionaux.

Le 1er janvier 2005, une nouvelle autorité suédoise du ministère public a été créée suite à une réorganisation du système.

La nouvelle autorité résulte de la fusion des sept services antérieurs (le Bureau du Procureur général et les six services régionaux). Cette restructuration a permis de concentrer les ressources sur le développement et le travail opérationnel au lieu de mettre l'accent sur les tâches administratives.

Comme auparavant, le Procureur général reste le magistrat du parquet le plus haut placé de Suède et en tant que tel, il favorise l'évolution de la législation et donne des conseils sur l'application de la loi auprès de la Cour suprême. Il gère aussi les services du ministère public.

Son Bureau comprend quatre divisions, la Division juridique, la Division des poursuites, la Division de l'administration et la Division de la communication.

La Division juridique est responsable des activités du Procureur général auprès de la Cour suprême, de la coopération judiciaire internationale, de l'évolution de la législation et des questions juridiques générales au niveau central.

La Division des poursuites, qui est le point de contact des bureaux locaux du ministère public, est chargé des questions opérationnelles et de la coordination. Elle est aussi responsable de la supervision et du contrôle des parquets et de la formation interne et externe.

La Division de l'administration soutient les bureaux locaux du ministère public et le Bureau du Procureur général. Elle gère le fonctionnement des services administratifs et s'efforce d'affecter au mieux les ressources pour mener à bien les activités opérationnelles.

La Division de la communication est responsable de l'information interne et externe et de la communication avec le public.

Quatre centres de gestion ont été ouverts dans des grandes villes de Suède. Ils ont pour vocation de réfléchir sur les méthodes et l'évolution du système judiciaire pour les différentes catégories d'infractions au niveau national. Le suivi et la supervision judiciaires font aussi partie de leur travail. Les recours contre les décisions des procureurs sont gérés par les Centres de gestion, qui font la synthèse des connaissances accumulées dans chacun de leurs domaines de compétence.

Les services régionaux, sous l'autorité d'un directeur ont été supprimés. Les tâches opérationnelles du ministère public sont mises en œuvre par 43 bureaux locaux du ministère public. Six d'entre eux sont des unités spéciales chargées des poursuites internationales, où les procureurs ont des compétences et des qualifications particulières pour combattre la criminalité organisée.

Deux unités chargées respectivement de la lutte contre la corruption et des infractions commises par les fonctionnaires de police ont des compétences nationales.

Une organisation spéciale d'action pénale, le Bureau des infractions économiques, reste responsable de la lutte contre la criminalité économique.

Le budget annuel du parquet est d'environ 750 millions SEK. 700 des quelques 1000 agents du ministère public sont des procureurs, tandis que les 300 restants s'acquittent de tâches administratives.